

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 109 (1983)
Heft: 13

Artikel: Concevoir une place
Autor: Willomet, Roland
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-74979>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concevoir une place

Autant de places, autant de moments sublimes ou déroutants dans le paysage urbain, autant de perceptions infimes ressenties au gré d'un cheminement, autant d'approches dans l'ombre ou la lumière, autant d'échanges et d'incitations au respect ou au négoce, autant d'événements dans le mouvement, la musique, l'attente, le parfum, la couleur.

Une place, ça ne s'explique pas; si elle est remarquable, c'est généralement à travers l'infinité d'irrationnel qui la constitue; l'analyse, à fortiori, n'est pas nécessairement source d'enseignement, ce qui mérite d'être relevé ne correspondra pas à ce que l'interlocuteur attend.

Il s'avère dès lors périlleux d'exposer la démarche qui fait que la placette des immeubles administratifs de Chauderon est ce qu'elle est.

Face à la masse des contraintes techniques et de fonctionnement, emprisonné dans les directives et les mouvances du programme, ce qui mérite d'être relevé se résume dans ce que d'aucuns appellent les intentions des concepteurs.

La réflexion proposée par IAS justifie cependant ce bref retour en arrière, puisqu'il sert de prétexte à un développement historique sur quelques places célèbres et à des incursions contemporaines sur celles qui l'on découvre en Europe ou dans les villes américaines.

Les données urbanistiques du quartier

Sans remonter à la création du pont Chauderon, il apparaît aujourd'hui que la place actuelle est subordonnée à l'évolution des besoins en pistes pour automobiles, et que l'irrigation du

nœud de circulation implanté sur la tête nord du pont est responsable en partie de cet état des choses.

Le plan directeur des circulations résout les problèmes du carrefour; un tunnel est-ouest et une estacade nord-sud animeront, en phase finale, cette place en pente vouée, pour longtemps, à l'automobile.

Parmi les événements prévisionnels qui constitueront l'image de la place et du carrefour, nous relevons:

- La restructuration de la partie nord: création d'une plateforme à niveau +5 m, implantation d'immeubles ponctuels à l'ouest du Crédit Foncier Vaudois.
- La restructuration de la partie sud-ouest du carrefour: ouverture vers le couchant, création d'une plateforme et implantation de prismes verticaux à l'emplacement des Services Industriels et en direction du chemin de Boston.
- La restructuration de la partie sud de la rue des Terreaux: ouverture vers le sud et création de plates-formes à vocation commerciale.

La circulation des piétons

Elle constitue une contrainte déterminante dans la création de la placette au niveau -4 m.

Mis à part les cheminements en direction du pont Chauderon situés au niveau de la circulation des voitures, tout le réseau des piétons est prévu au niveau -4 m. Il comporte:

1. Un passage inférieur nord-sud sous la place, créé en 1964.
2. Un passage inférieur nord-sud sous l'avenue d'Echallens et l'avenue de Morges, isolé pour l'instant à l'ouest (1964).
3. Une plate-forme à l'est de la tête du pont (1975).
4. Une plate-forme projetée à l'ouest du pont.

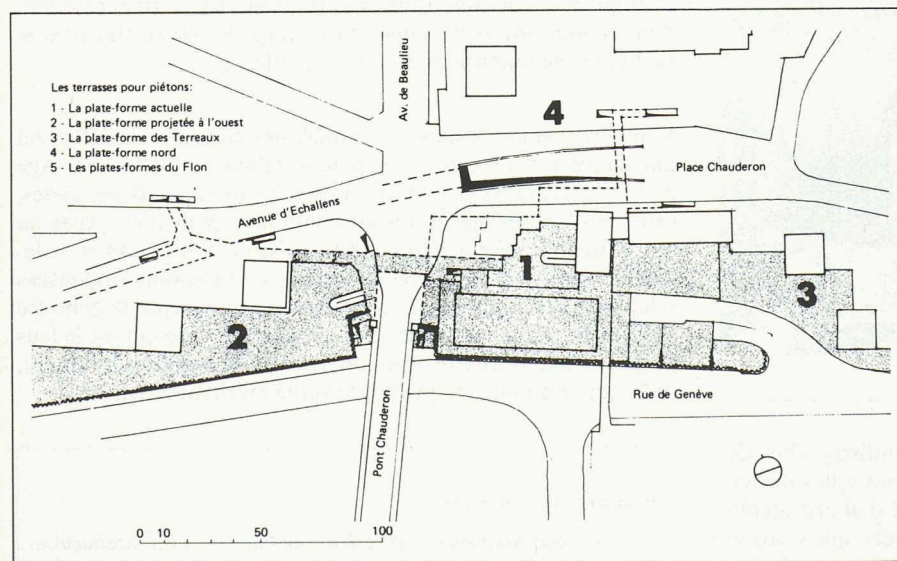


Fig. 1. — Les terrasses pour piétons.

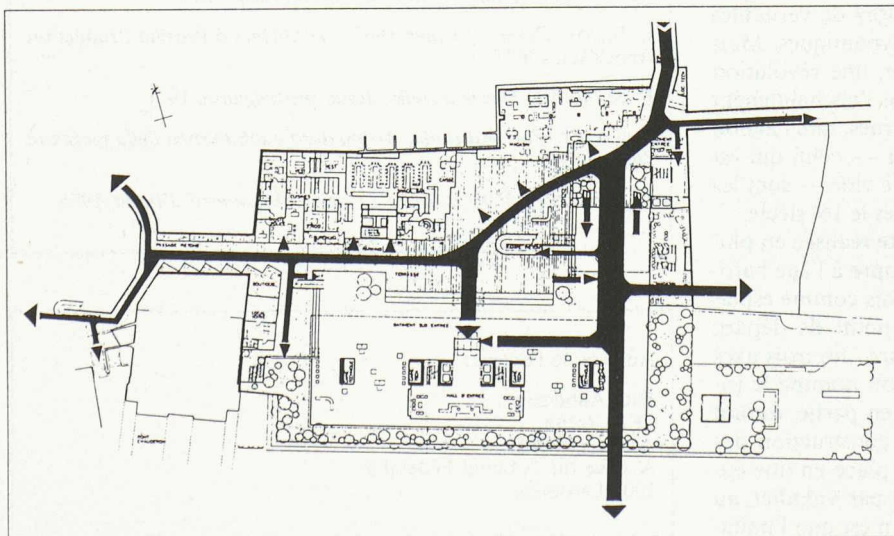


Fig. 2. — Les cheminements piétonniers.

5. Un passage inférieur sous la tête du pont, d'est en ouest (1975).
6. Une liaison projetée avec la plate-forme du Flon (selon études de la Direction des Travaux de la Ville de Lausanne).
7. Une liaison probable avec les plates-formes des Terreaux.
8. Des liaisons verticales avec la station des transports en commun, les circulations du pont, de la place et de la rue de Genève.

La placette constitue donc, à moyen terme, un carrefour piétonnier parmi les plus importants de la ville; un statut particulier octroie à la commune de Lausanne l'ensemble des droits et servitudes de passages publics qui se concentreront sur cet échangeur à piétons.

Le plan de quartier de 1964 imposait des gabarits relativement stricts pour l'implantation et les altitudes des bâtiments:

- Implantation de l'Immeuble principal Sud à l'aplomb de la rue de Genève, gabarit imposé.
- Implantation de l'Immeuble Est à l'extrémité de l'ordre contigu de la place, gabarit imposé.
- Construction sur la plate-forme en zone arrière et latérale Est.
- Construction à l'angle nord-ouest de la placette réduite à un niveau au-dessus de la place, sur 200 m².

La contribution des concepteurs

Dès lors que le plateau des échanges piétonniers était défini, les architectes établirent leur analyse puis leurs propositions en s'efforçant de respecter les orientations du plan de quartier; à

certaines égards, en renforçant les idées maîtresses du plan directeur (position du passage inférieur sous la tête du pont, cheminement en diagonale, liaisons souterraines avec la future plate-forme Ouest, choix constructifs, position des galeries, jeux des emmarchements, localisation des zones plantées).

L'organisation de l'espace se réfère à quelques objectifs, pris en compte suivant un ordre qui se voulait hiérarchisé:

1. Sauvegarder la transparence sous le bâtiment vers le sud.
2. Maintenir une bonne liaison visuelle entre la station des transports en commun et la placette.
3. Créer un sous-environnement bien défini, plus calme, plus harmonieux, isolé du trafic et du niveau sonore de la circulation qui règne sur la place (heures de pointe, 90 db au carrefour).
4. Respecter les cheminements naturels des piétons, limiter la longueur des tunnels, ponctuer les échanges horizontaux par des raccordements verticaux publics et privés.
5. Accrocher toutes les vues: sur le Grand-Chêne et Saint-François-Montbenon-le pont Chauderon, le lac et le couchant.
6. Rechercher une diversification spatiale interne et des prolongements externes qui, à tout moment, situent le piéton dans son déplacement.
7. Restreindre la gamme des matériaux pour l'expression des éléments durables de l'aménagement.

Avec l'heureuse complicité de la Direction des Travaux de la Ville, pour la première fois à notre connaissance, dans l'urbanisation du centre, une construction, située au sud de l'axe est-ouest, autorisait des vues au sud, à l'est et à l'ouest; pour la

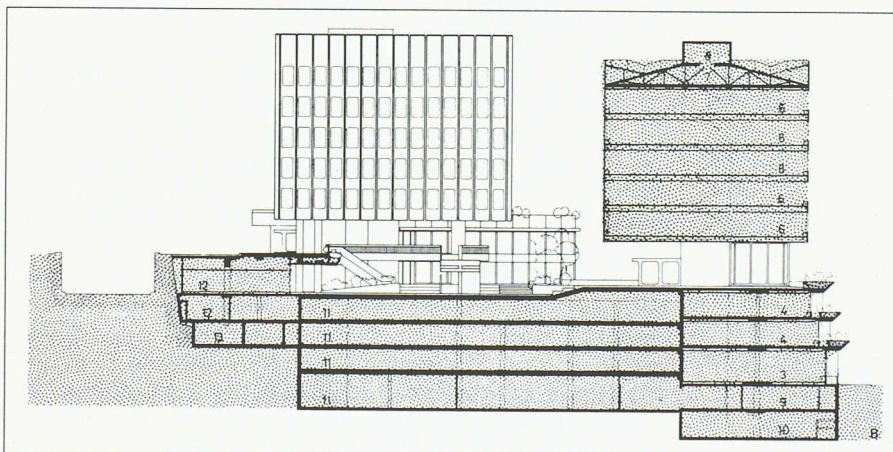


Fig. 3. — La coupe.



Fig. 4. — La vue vers l'est.
(Photo Stamm et Saxod, Lausanne)

première fois, la clarté du soleil remontait sur une façade nord entre l'avenue de Rumine et l'avenue d'Echallens.

Demandez le programme!

Parmi les données initiales d'occupation, il est nécessaire de fixer deux époques:

- La première vouait la place à des activités publiques, commerciales et culturelles.
L'activité commerciale des Services Industriels s'implantait à l'est, un magasin et des expositions relativement importantes occupaient 2 étages et 1 sous-sol; la galerie, à l'arrivée des escaliers mécaniques, servait de zone d'exposition pour les campagnes de promotion ou d'information.
La Bibliothèque municipale, sur 2 niveaux, occupait, tel un bastion culturel, l'angle nord-ouest entre le pont et la place.
- La deuxième époque affecte l'ensemble des surfaces à des fins commerciales. De nombreux thèmes furent mis en place et analysés avec des «spécialistes», le plus plausible comportait la création d'un drugstore suivant l'image qui avait cours en 1972.
Cette orientation impliquait de canaliser toutes les circulations du transit piétons au niveau de la plate-forme et d'aménager de meilleures sorties à l'est et à l'ouest.
La conjoncture et la facilité conduisirent à remplacer le drugstore par l'implantation de 2 magasins de meubles et de 2 restaurants. L'échec fut réellement consommé lorsqu'on hésita à contraindre tous les piétons à transiter par la zone inférieure qui leur était réservée.

Spontanée, à l'italienne, ou composée à la française, la place est toujours une création où transparait l'intention; pour le prestige ou les besoins de l'usager, dès l'instant où l'on a judicieusement orienté sa fonction, la place devrait susciter l'animation qui la transcende, les flux qui la font vivre, le besoin qui la rend nécessaire, le plaisir qui la rend belle au gré des heures du jour ou de la nuit.

Hélas, nous n'avons pas affaire au plateau d'un théâtre et les potentialités ne suffisent pas pour que le miracle se produise; la promotion obéit aux règles du marché, de l'offre et de la demande; l'intérêt commercial est fait de multiples aspects qu'il convient d'intégrer pour magnétiser la clientèle et réaliser le possible.

Ces conditions de réussite dépassent, en l'occurrence, la volonté du faire, voire du bien faire; l'animation commerciale procède de critères que l'architecte ne peut maîtriser qu'à fortiori; en organisant une place, il n'introduit que l'intuition du bien ressentir, du bien circuler, du bien acheter, du bien boire ou du bien partager. Il ne peut présumer de l'animation envoûtante telle que la connaissent les plus modestes places italiennes, à heures fixes, dans toutes les villes, lorsque les hommes et les femmes, parés pour le rituel quotidien, s'engagent, avec une pointe de désinvolture, dans le circuit consacré.

Adresse de l'auteur:
Roland Willomet
Architecte FAS, SIA, dipl. EPFL
Chemin de Broye 5
1020 Renens

A propos de la vie des places

Parmi les différents avis exprimés sur les places urbaines, la perspective esquissée ci-dessous se fonde sur certains travaux récents de la psychologie de l'espace et de la sociologie urbaine pour affirmer que les espaces de la ville peuvent se prêter à des analyses qui démontrent la logique des comportements humains sur le terrain.

La quête de rationalité dans ce domaine n'est cependant pas approfondie et maîtrisée au point de permettre par exemple de

prévoir à l'avance ou en cours d'étude la spécificité du «fonctionnement» d'une place. En revanche, nous émettons l'opinion que si les planificateurs des places urbaines avaient plus largement connaissance des contributions de la psychosociologie urbaine, ils témoigneraient d'un souci plus grand de sensibilisation et d'ouverture aux problèmes de l'aménagement urbain en fonction des aspirations du public. La notion d'*animation* de la rue ou de la place prendrait notamment un sens plus réaliste.

L'auscultation des places

L'attitude réceptive aux acquis de la psychosociologie urbaine ne saurait toutefois se passer des enseignements de l'histoire. La synthèse de ces deux perspectives épistémologiques, souvent malaisée en raison de l'absence de spécialistes formés à cette interdisciplinarité-là, permettrait de saisir la transformation des espaces urbains à travers leur histoire sociale.

C'est dans le rapprochement, puis dans la pondération des différentes thèses sur la ville que devrait, il nous semble, être recherchée une compréhension plus profonde de la *vie* des espaces urbains. Il importe pourtant, pour ce faire, de se détourner des raisonnements schématiques qui conduiraient par exemple à opposer les espaces «spontanés» aux espaces «structurés», dans le but d'en tirer des enseignements universels.

L'histoire de l'urbanisme nous fournit des clés utiles en décrivant les processus de constitution de la texture urbaine. Dans «L'art de bâtir les villes» (Vienne, 1889) Camillo Sitte rappelle que *la forme et les dimensions des places sont accordées à celles des édifices dominants*, dans une relation complexe de réciprocité. La place ne peut pas être considérée comme un simple espace négatif dans la ville, dont on passerait sous silence la structuration morphologique. De même, il est équivoque de se référer constamment à la *piazza* italienne, lorsqu'il s'agit de préconiser la géométrie d'une place et d'en envisager la fréquentation par le public.

De nouveaux modèles de centralité urbaine apparaissent au 20^e siècle. Parmi ceux-ci, le *plaza* (devenu curieusement un concept masculin), qui renaît de ses lointaines origines latines à New York. Le premier exemple célèbre à évoquer ici est le Rockefeller Plaza appartenant au centre du même nom (1931-40), cour abaissée au-dessous du sol de Manhattan et cernée de gratte-ciel. Le second exemple qui a valeur historique est le Lever House (1952) où G. Bunshaft de S.O.M. adjoit à la tour cristalline un corps de bâtiment en forme de rez-de-chaussée surélevé autour d'un patio. Ce deuxième plaza en particulier aura valeur de prototype pour les futurs sièges commerciaux de prestige qui s'établiront sur Park Avenue et au-delà.

La place urbaine révèle des modes d'appropriation diversifiés selon les catégories de public. Elle est un témoignage sur les pratiques de sociabilité citadine, qui elles-mêmes reflètent les systèmes de tolérance et d'exclusion de la société tout entière. Quelques chercheurs ont étudié plus particulièrement le retentissement des divers lieux de la ville sur les comportements sociaux, nous sensibilisant tour à tour à la perception visuelle des espaces urbains (K. Lynch, G. Cullen), à leur valeur éducative (J. Jacobs), à leur identité en tant que lieu (H. Proshansky, P. Korosec-Serfaty), à leur lecture phénoménologique (C. Norberg-Schulz). L'analyse des places, trop complexe à évoquer ici dans le détail, aboutit fréquemment à cette constatation: *la place est socialement assimilatrice dans la mesure où elle autorise des comportements réguliers de la part de ses usagers familiers.*

La fréquentation intensive d'un lieu précis de la ville ne peut résulter que de raisons impératives et diverses de s'y rendre et non de simples motifs récréatifs. Les ressources spatiales d'une place demandent à être minutieusement analysées en fonction de l'attente des différentes catégories d'utilisateurs, qui peuvent en revendiquer l'appropriation. Cette exploration attentive n'a rien à voir avec les décisions éditaires de modifier le pavage